

Déplacements à l'étranger

Afin d'assurer la sécurité de ses agents et étudiants et de limiter la propagation du virus, l'équipe présidentielle, en concertation avec les délégués relations internationales des composantes, a adopté les décisions suivantes :

Etudiants :

- Europe : les mobilités d'étude et de stage sont maintenues
- Hors Europe : les mobilités entrantes et sortantes de moins d'une semaine sont suspendues.
- Une attestation de déplacement peut être nécessaire, les différentes situations sont expliquées [ici](#) (les pays sont classés par couleur). La Direction des Relations Internationales vous communiquera un justificatif de déplacement avant votre départ si le caractère impérieux de votre mobilité doit être prouvé.
- Les mobilités actuellement autorisées ne pourront se faire que sous réserve de l'accord des pays de destination et universités et laboratoires d'accueil.

Personnels et doctorants :

- Toutes les mobilités entrante et sortante dans l'Union Européenne sont possibles quelle qu'en soit la durée.
- Les mobilités de moins d'une semaine Hors Europe doivent être reportées jusqu'à nouvel ordre.
- L'autorisation sera délivrée selon la procédure habituelle (envoi de l'AD à daj@univ-tours.fr)

Ces décisions seront amenées à changer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et d'éventuelles nouvelles mesures gouvernementales.

Dans tous les cas, veuillez suivre scrupuleusement les consignes suivantes :

- Prévoir une bonne assurance santé qui couvre les frais médicaux à l'international
- Acheter des billets d'avion échangeables et remboursables si possible
- S'informer et respecter les règles d'entrée et de séjour dans le pays de destination en particulier via <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>
- S'inscrire obligatoirement sur le portail ARIANE : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
- Respecter une période d'isolement à votre arrivée sur place, qu'elle soit d'une durée imposée par votre pays d'accueil ou par simple précaution d'au moins 7 jours.
- Respecter les gestes barrières, que ces consignes soient obligatoires ou non :
lavez-vous fréquemment les mains,
tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue,
portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible,
évitiez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche,
en cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir,
restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien